

COMMISSION MIXTE CULTURELLE FRANCE-CANADA/CULTURAL MIXED COMMISSION FRANCE-CANADA

COOPERATION FRANCE-CANADA DANS LE DOMAINE LINGUISTIQUE

Les deux Parties s'accordent pour dresser le bilan des réalisations eu égard au programme convenu à l'occasion de la XIe session et consigné dans le procès-verbal qui a été adopté entre elles le 30 octobre 1984.

1. La participation du Bureau des traductions du Secrétariat d'Etat du Canada aux expériences de valorisation et d'exploitation des ressources terminologiques françaises réalisées par le Commissariat général de la langue française et l'Association française de normalisation ne s'est pas concrétisée.
2. Les échanges d'information en matière de protection juridique des banques et des travaux de terminologie ne se sont pas faits. Cependant, le Secrétariat d'Etat du Canada a mené une étude sur le droit d'auteur et les résultats devraient être publiés sous peu.
3. La mise au point en commun de nouveaux logiciels pour la gestion et l'exploitation des outils terminologiques ne s'est pas faite.
4. Le Bureau des traductions du Secrétariat d'Etat du Canada a participé aux commissions de terminologie, dont la coordination est assurée par le Commissariat général de la langue française. Une entente de collaboration a été signée avec le Commissariat et un accord de coopération en matière d'informatique est sur le point d'être conclu avec l'AFNOR. De fait, l'AFNOR et le Bureau des traductions ont déjà procédé à des vérifications de glossaires d'informatique.
5. Le Canada a participé de façon sporadique à quelques commissions de terminologie. Des difficultés administratives l'ont empêché de contribuer avantageusement aux discussions et aux décisions. Il serait souhaitable toutefois, que le Canada soit informé des résultats des travaux quand il lui est impossible d'être représenté à ces commissions.
6. Le Bureau des traductions a fait parvenir à l'OCDE, à l'AFNOR et à d'autres organismes français branchés sur Termium, un répertoire des domaines de la banque. Cette mesure a pour but d'harmoniser la nomenclature des domaines utilisés en terminologie.
7. Le Secrétariat d'Etat du Canada a permis aux centres de terminologie qui ont accès à Termium de se servir de courrier électronique. Lors du sommet de la Francophonie, en février dernier, un groupe d'étude a été formé pour se pencher sur les moyens de mettre sur pied un réseau permettant de relier différents centres de terminologie. Depuis la XIe session, outre l'OCDE, plusieurs organismes français, dont l'OCDE, l'AFNOR, l'Université de Lyon II, Electricité de France, Michelin et Sonovision, ont accédé à la banque de terminologie, Termium.
8. Les organismes français, partenaires du Commissariat général de la langue française, travaillent ensemble à la révision de terminologies mises au point par le Bureau des traductions. Le Secrétariat d'Etat a de fait conclu avec Franterm, le 11 décembre 1985, une entente de coopération dans le domaine linguistique.
9. Comme la coopération bilatérale France-Canada dans le domaine linguistique donne une impulsion à des développements et une coopération multilatérale accrue, les deux Parties sont heureuses de souligner la création du Réseau international francophone de néologie. Les deux Parties émettent le vœux que ce réseau devienne complètement opérationnel au cours de l'année 1987. De plus, les deux Parties souhaitent que le Réseau puisse reprendre des publications conjointes spécialisées et dont la diffusion sera suffisamment large.